

Projet soutenu par :



Pour toutes informations complémentaires :

02 37 49 97 88 - mobilites@perchenormand.fr

1. Contexte

La Communauté de Communes des Collines du Perche Normand (CC-CPN), créée au 1^{er} janvier 2017, est constituée de 16 communes pour plus de 12 000 habitants. L'intercommunalité s'est engagée, de longue date, dans une stratégie de planification durable à travers son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ou le Schéma de Cohérence Territoriale réalisé à l'échelle du Pays du Perche Ornaïs.

Suite à la prise de compétence Mobilité, la CC-CPN est officiellement, depuis le 1^{er} juillet 2021, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM). A ce titre, la CC-CPN est compétente pour assurer, de manière facultative, des services de mobilités permettant d'organiser :

- ✓ Des services de transport public de personnes (hormis ceux opérés par la Région) ;
- ✓ Des services à la demande de transport public de personnes ;
- ✓ Des services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- ✓ Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou de contribuer au développement de ces usages ;
- ✓ Des services de mobilité solidaire ou de contribuer au développement de tels services ou de verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

La loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) a revu le cadre des politiques de mobilité. Son objectif principal est de faciliter les transports du quotidien, en favorisant l'élaboration de stratégies et d'actions adaptées aux enjeux et aux situations locales. Pour ce faire, elle a renforcé le rôle des AOM et leur a donné de nouveaux leviers d'action au travers de deux outils de planification :

- ✓ Le plan de mobilité (PDM), ex-plan de déplacements urbains, qui s'adresse aux AOM situées dans les grandes agglomérations de plus de 100 000 habitants ;
- ✓ Le plan de mobilité simplifié (PMS), à destination des autres AOM de moins de 100 000 habitants.

Avec le PMS, la CC-CPN s'inscrit dans la démarche d'un plan volontaire, décliné dans un projet opérationnel territorial de mobilité, comprenant des actions, portées prioritairement par la CC-CPN, mais également avec d'autres acteurs publics ou privés, au bénéfice des habitants et usagers du territoire.

Il s'agit ainsi pour la CC-CPN d'établir une stratégie de mobilité partagée et opérationnelle à court, moyen et long terme. L'objet de ce plan est de permettre le développement de toutes les mobilités, pour se déplacer simplement et efficacement sur le territoire (déplacements de proximité, déplacements domicile – travail, études, loisirs...).

Le PMS permet en outre de dépasser la seule vision par projets, ponctuels et isolés. Il crée une cohérence d'ensemble avec les autres politiques sectorielles pour une action publique plus efficace.

Véritable feuille de route pour la CC-CPN, le PMS fixe donc les orientations et de nombreuses actions en matière de développement des mobilités, d'essor des modes actifs (vélo, marche à pied, trottinettes...) et plus globalement des modes alternatifs à l'usage de l'automobile individuelle (autosolisme).

2. Diagnostic et enjeux

Le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du PMS a permis de souligner des points essentiels :

- ✓ La CC-CPN est un territoire à dominante rurale (12 des 16 communes du territoire comptent moins de 1 000 habitants), dont l'offre de proximité est globalement insuffisante dans les villages. Cela nécessite des déplacements soit vers Val-au-Perche et Bellême, pôles structurants du territoire, soit vers des pôles extérieurs comme Mamers, La Ferté-Bernard ou Nogent-le-Rotrou pour des besoins plus spécifiques.
- ✓ Avec plus de 10 000 emplois proposés entre Nogent-le-Rotrou, Val-au-Perche et la Ferté-Bernard, le vivier industriel que constitue la Vallée de l'Huisne est à prendre en compte dans la stratégie de mobilité. Plus de la moitié des actifs occupés qui résident sur la CC-CPN travaillent sur le territoire. De plus, près de 2 200 actifs quittent le territoire pour aller travailler, et 2 400 viennent travailler depuis l'extérieur. Ces chiffres démontrent une stratégie devant être pensée pour des déplacements internes au territoire, mais aussi en interaction avec les territoires limitrophes.
- ✓ La circulation automobile globalement limitée, traduisant une aisance à circuler en voiture, n'incite donc pas au report modal. Les conditions de stationnement sont à l'image d'un territoire rural : du stationnement facile, gratuit, et peu organisé, si ce n'est aux abords des commerces, afin de favoriser la rotation des véhicules.
- ✓ Si le territoire dispose d'un bon maillage en transports collectifs, puisque l'addition des lignes régionales Nomad et du Transport à la Demande Communautaire permettent de proposer une desserte de l'ensemble des communes, l'offre est très largement perfectible pour répondre à l'ensemble des besoins.
- ✓ L'intermodalité, définissant l'articulation et les conditions de transition entre les modes de transport, est progressive mais exemplaire, à l'image du Pôle d'Echanges Multimodal proposé Place du Champ de Foire sur la commune de Bellême.
- ✓ La pratique du vélo utilitaire est encore très limitée, et des services, en lien avec ce mode de transport sont encore peu présents sur le territoire.
- ✓ La prise en compte des enjeux visant à mieux utiliser l'automobile est effective, à travers le développement de 3 aires de covoiturage ou de bornes de recharge de véhicules électriques.
- ✓ Le territoire est également impliqué dans des initiatives solidaires, afin de limiter le frein (par exemple à l'embauche) que peut constituer l'absence de solutions de mobilité.

3. Une stratégie et des actions concertées

Plusieurs temps d'échanges réunissant élus, techniciens, partenaires et habitants ont été l'occasion de penser et d'affiner la stratégie et d'identifier quels pourraient être les actions à mettre en place pour répondre à ces objectifs.



Ainsi au regard des constats du diagnostic, plusieurs enjeux ont pu être identifiés de manière concertée :

- ✓ Repenser le Transports collectifs A la Demande communautaire.
- ✓ Structurer une offre locale de lignes régulières à l'échelle de la CC, pour l'accès aux principaux équipements et services.
- ✓ Développer l'offre de transport collectif en lien avec les pôles extérieurs (Nogent, La Ferté...).
- ✓ Faire de la CC-CPN un territoire « pilote » dans le développement des nouvelles mobilités.
- ✓ Développer une stratégie globale d'aménagements cyclables en faveur de la pratique quotidienne du vélo dans et autour des polarités.
- ✓ Développer les services vélos sur le territoire (location, atelier réparation, ...) pour encourager la pratique.
- ✓ Mieux informer et communiquer sur les offres de mobilité afin de les rendre plus visibles et d'en développer l'usage.
- ✓ Mener des actions et campagnes régulières de sensibilisation à la mobilité durable pour accompagner les changements de comportements.
- ✓ Lutter contre l'autosolisme et mettre en œuvre les moyens de développer la pratique du covoiturage au quotidien ou l'autopartage.
- ✓ Renforcer les initiatives et offres de mobilités solidaires et d'accès la mobilité pour lutter contre l'immobilité subie, l'exclusion...
- ✓ Apaiser et limiter les vitesses automobiles dans les traversées de bourg.

Construite pas à pas, la stratégie identifiée s'appuie sur 13 actions réparties en 4 axes de travail :

Axe 1 : Les transports collectifs

- ✓ 1.1a Etudier le développement de l'offre TC vers les pôles externes en renforçant les lignes régionales existantes
- ✓ 1.1b Etudier le développement de l'offre TC vers les pôles externes en créant de nouvelles lignes
- ✓ 1.2 Travailler avec la Région sur le transfert des services de transport scolaire à la CCCPN
- ✓ 1.3 Faire évoluer le TAD communautaire
- ✓ 1.4 Réaliser une étude d'opportunité de création de nouvelles lignes internes/navette autonome en complément du TAD communautaire

Axe 2 : Le développement du vélo

- ✓ 2.1 Réaliser un Schéma Directeur Cyclable de manière concertée
- ✓ 2.2 Intégrer au SDC des actions d'accompagnement à la pratique du vélo
- ✓ 2.3 Renforcer la pacification dans les communes

Axe 3 : La diminution de l'autosolisme

- ✓ 3.1 Mailler progressivement le territoire en aires de covoiturage
- ✓ 3.2 Développer des lignes de covoiturage dynamique

Axe 4 : L'information et la solidarité

- ✓ 4.1 Etudier avec les partenaires la structuration d'un système de transport solidaire basé sur des chauffeurs bénévoles
- ✓ 4.2 Créer un guide/plateforme de la mobilité sur le territoire, pour rassembler et faire connaître les offres de mobilité
- ✓ 4.3 Identifier des points de rencontre mobilité sur des secteurs stratégiques
- ✓ 4.4 S'appuyer sur des structures d'aide à l'insertion (Atelier Mob, CBE...) pour répondre aux difficultés des plus contraints

Chacune des actions retenues a été déclinées en une fiche, déclinant de manière opérationnelle les moyens potentiels à mettre en œuvre, le calendrier, les acteurs à mobiliser et leur rôle, ainsi que des éléments de coûts.

Ces fiches doivent permettre d'accompagner la CC-CPN dans la mise en œuvre opérationnelle des actions pour mener à bien la stratégie identifiée.